

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe CGT-FO

Nous remercions les rapporteurs et l'équipe administrative pour la qualité du travail effectué sur le sujet si sensible des addictions au tabac et à l'alcool. Il est sensible car il aborde la question de la consommation de produits certes licites mais qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur les plans sanitaire, relationnel et social. Des milliers de personnes meurent chaque année à cause de ces addictions et parfois les conflits humains en lien avec l'abus d'alcool peuvent même aller jusqu'à l'homicide.

Malgré ces méfaits, la consommation du tabac et de l'alcool est ancrée dans l'imaginaire collectif et peut s'inscrire dans une forme de convivialité sociale et au-delà, comme dans le cas de l'alcool, être un élément constitutif du modèle culturel et de ses pratiques dans les domaines culinaire, festif ou autre. C'est dire à quel point la consommation du tabac et de l'alcool doit être regardée de manière spécifique et toute politique de lutte contre les addictions qu'elle occasionne ne peut réussir que si elle s'inscrit dans le long terme et actionne plusieurs leviers à la fois.

Pour le groupe FO, on ne peut efficacement lutter contre les addictions qu'en cherchant d'abord à les connaître, les analyser, les comprendre aussi bien dans leur globalité que dans la spécificité de chaque groupe de consommateurs. Ainsi, les trois premières préconisations de cet avis doivent être soutenues et les pouvoirs publics doivent agir pour le renforcement d'une recherche indépendante sur les addictions. Toutefois, aucune politique ne peut aboutir si elle ne se dote pas de moyens à la hauteur des objectifs qu'elle cherche à atteindre. Il faut donc renforcer les moyens de la recherche mais aussi développer notre politique de prévention en agissant à tous les niveaux et en tenant compte de la spécificité de chaque public. Certes il est important que la prévention commence dès le jeune âge et que l'école soit le lieu où la sensibilisation aux méfaits des addictions soit renforcée (préconisations 4-5 et 6). Cependant la lutte contre les addictions doit aussi s'inscrire dans un processus de long terme et se renforcer dans le monde du travail. Évidemment qu'il est important d'impliquer les IRP dans la lutte contre les addictions dans le cadre de la santé au travail (préconisation 8), mais il est également important qu'elles soient outillées en connaissances et données pour cerner la spécificité de ce phénomène chez les travailleurs. Contrairement aux idées reçues, les résultats de la cohorte épidémiologique Constances ont par exemple montré que le phénomène de l'usage à risque de l'alcool au travail touche toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les secteurs d'activités. Par ailleurs, il existe un fort lien entre les conditions de travail et les addictions, notamment chez les plus précaires.

Pour le groupe FO, l'avis aurait dû donner plus d'éléments sur le phénomène des addictions dans le monde du travail.

De même, notre groupe reste plus que réservé sur les questions de fiscalité punitive qui fait reposer uniquement sur le consommateur la question d'addiction et de prévention. Par ailleurs, son indexation sur les dépenses d'assurance maladie attribuables à l'alcool pourrait ouvrir la voie à une prise en charge différenciée des problèmes de santé.

Le groupe FO a voté en faveur de l'avis.